



Faculté de Médecine - Université de la Méditerranée
SERVICE DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL



Formation spécifique des médecins du travail
chargés de la surveillance médicale des travailleurs des entreprises
extérieures intervenant dans les INB
(décret du 13 février 1997, arrêté du 28 mai 1997)
Année universitaire 2009-2010

Responsable de l'Enseignement : Professeur Alain Botta

Coordonnatrice : Docteur Irène Sari-Minodier

En collaboration avec : Service de Santé au Travail CEA Cadarache

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation est basée sur le décret 97-137 du 13 février 1997 qui institue les modalités de surveillance médicale des intervenants en Installations Nucléaires de Base en créant le concept de services médicaux spécialement agréés pour cela. Une des conditions de l'agrément de ces services est la présence de médecin(s) du travail spécifiquement formé(s).

L'arrêté du 28 Mai 1997 fixe le contenu de la formation, soit :

- 40 heures de bases théoriques
- 60 heures de bases pratiques
- rédaction d'un mémoire de fin de formation

LOCALISATION

- Enseignement des "Bases théoriques" :
Faculté de Médecine - 27 bd Jean Moulin
13005 Marseille
- Enseignement des "Bases pratiques" :
CEA Cadarache

PUBLIC CONCERNE

Médecins du travail,
Internes DES médecine du travail

CAPACITE D'ACCUEIL

8 personnes

COUT DE LA FORMATION

1500 € pour les médecins du travail
750 € pour les internes

DATES D'ENSEIGNEMENT

5 journées d'enseignement théorique : 20-21-22 janvier 2010 et 28-29 janvier 2010
8 journées de stage pratique : 4 périodes de 2 jours réparties de février à avril 2010

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Faculté de Médecine de Marseille, Service de Médecine et Santé au Travail
Tél : 04 91 32 44 33 ; Fax : 04 91 32 45 46 ; Courriel : monique.douroux@univmed.fr

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 30 NOVEMBRE 2009